APPLIQUER LES PRINCIPES D'INTERVENTION

2

Semer le bon grain

Photo : © François Rivard

Toute intervention sur un bâtiment patrimonial, agricole ou non, doit respecter certains principes fondamentaux. Ces bâtiments nécessitent une attention particulière lorsqu'il est question de leur entretien, de leur rénovation, de leur agrandissement, de leur transformation ou d'un changement d'usage. Peu importe le type d'intervention, ces grands principes rappellent que l'improvisation n'est pas une option !

LES GRANDS ET LES PETITS PATRIMOINES

L'héritage architectural d'une région ou d'une municipalité se compose de l'ensemble des formes bâties qu'on y retrouve. Issues de périodes et de styles différents, elles créent un paysage aux multiples facettes et contribuent à la richesse patrimoniale. Certaines composantes, comme les églises et les maisons richement décorées, sont considérées comme de « grands patrimoines ». D'autres sont plus modestes, mais reflètent tout autant les savoir-faire traditionnels et les modes de vie anciens. C'est notamment le cas des bâtiments secondaires, dits « petits patrimoines », qui servent à accomplir diverses tâches domestiques et activités agricoles. Trop longtemps négligées dans la mise en valeur du patrimoine, ces formes issues du passé méritent amplement l'importance qu'on leur accorde aujourd'hui, puisqu'elles ont un impact réel sur la qualité de nos paysages.

Hangars à La Malbaie.

Laiterie à Notre-Dame-des-Monts.

Grange-étable à Petite-Rivière-Saint-François.

PRINCIPE 1

« « BIEN CONNAÎTRE AVANT D'INTERVENIR

Une personne qui souhaite intervenir sur un bâtiment agricole ancien devrait au préalable recueillir un maximum d'informations sur son histoire (date de construction, fonction d'origine, modifications majeures…), ses éléments architecturaux (plan au sol, forme et matériau du toit, revêtement des murs, nombre d'étages, types d'ouvertures…) et les caractéristiques physiques du milieu (disposition des bâtiments sur la propriété, gabarit, particularités du secteur…). Si le bâtiment a été répertorié lors de l'inventaire du patrimoine agricole, il convient d'abord de consulter sa fiche auprès de la MRC concernée. Cette première collecte d'informations permet généralement de cerner les caractéristiques du bâtiment en question et sa valeur patrimoniale. Il peut s'agir d'un type rare dans Charlevoix ou d'un bâtiment qui possède encore des composantes architecturales d'origine. Bien connaître la valeur patrimoniale du bâtiment permet de faire des choix éclairés par la suite.

Source : Musée McCord, William Notman & Son, vers 1895.

Une photographie d'époque peut révéler l'état antérieur d'un bâtiment. De plus, d'anciens propriétaires et des personnes ayant autrefois vécu sur la ferme ou dans le voisinage peuvent devenir de précieuses sources de renseignements. Enfin, une bonne manière d'acquérir de l'information sur un bâtiment consiste à observer attentivement les traces des transformations qu'il a connues.

PRINCIPE 2

« « DÉCELER LE POTENTIEL

Tous les bâtiments anciens, particulièrement ceux construits de façon traditionnelle ou artisanale, possèdent un potentiel de mise en valeur. À moins d'avoir été radicalement transformés, ils gardent toujours des formes de plan et de toiture typiques d'une période donnée, des composantes architecturales traditionnelles ou des traces de matériaux anciens. Il convient donc de miser sur ces caractéristiques d'origine pour redonner du cachet à un bâtiment.

Comme l'illustre ce hangar à grain, il est fréquent que les murs d'un bâtiment ancien aient été recouverts de tôle et que ses ouvertures aient été modifiées. Cependant, cela ne veut pas dire qu'il a perdu toute sa valeur patrimoniale et son potentiel. Le hangar présenté ci-contre a conservé son volume d'origine et certaines fenêtres anciennes. Des interventions bien ciblées pour mettre en valeur les murs et les fenêtres conservées et réinstaller la porte disparue pourront, à coup sûr, améliorer l'apparence et l'intégrité de ce bâtiment ancestral.

PRINCIPE 3

PRÉSERVER L'AUTHENTICITÉ

Un élément majeur contribuant au cachet d'un bâtiment ancien est la nature des matériaux qui composent ses murs extérieurs, sa toiture, ses portes et ses fenêtres. Les matériaux traditionnels, notamment le bois, n'ont pas leur pareil pour révéler le caractère ancien d'un bâtiment et le savoir-faire de nos ancêtres en matière de construction. La composante ou le matériau d'origine revêt une plus grande valeur patrimoniale qu'une composante neuve de même apparence. De ce fait, il est préférable de réparer une composante ancienne plutôt que de la refaire à neuf.

Cette construction en bois avait été entièrement recouverte de tôle de type industriel, aussi appelée tôle de grange. Il ne s'agit pas d'une exception : les murs et la toiture de bon nombre de bâtiments agricoles en bois ont subi le même sort. En retirant la tôle qui recouvrait ce bâtiment, on retrouve le bois d'origine.

Il est vrai que les recouvrements de tôle protègent le bois et nécessitent un entretien minimal. Mais en matière de cachet et d'authenticité, ce type d'intervention est regrettable. Il faut donc veiller à conserver et à mettre en valeur les composantes d'origine qui confèrent une valeur patrimoniale au bâtiment.

PRINCIPE 4

PRIORISER L'ENTRETIEN

L'entretien régulier est la règle d'or pour conserver les bâtiments anciens et augmenter leur durée de vie. Il est donc souhaitable d'effectuer de petits travaux au fur et à mesure que des indices de détérioration apparaissent plutôt que de faire des interventions plus importantes moins souvent. Il vaut mieux entretenir que réparer et il vaut mieux réparer que remplacer. Par ailleurs, l'entretien est synonyme de prévention, ce qui permet d'éviter des interventions majeures souvent coûteuses. Inspecter périodiquement un bâtiment ancien pour prévenir d'éventuels dommages, c'est aussi une bonne façon de protéger le patrimoine.

Entretenu de façon exemplaire, ce bâtiment ne requiert pas de travaux majeurs. L'entretien est avantageux, puisqu'il entraîne généralement des coûts bien moindres que ceux engendrés par une rénovation majeure. Le propriétaire peut habituellement entretenir lui-même son bâtiment, alors qu'il doit souvent faire appel à un entrepreneur en construction ou à des experts pour les travaux plus importants. L'entretien représente donc une économie appréciable par rapport aux coûts de rénovation d'un bâtiment.

PRINCIPE 5

FAVORISER DES INTERVENTIONS RÉVERSIBLES

Une intervention réversible n'affecte pas les caractéristiques essentielles d'une construction comme sa forme et celle de la toiture ainsi que les dimensions et l'emplacement des ouvertures. Il est relativement facile de retrouver l'état antérieur d'un bâtiment qui n'a subi que des interventions réversibles. Par conséquent, privilégier ce genre d'interventions permet de conserver le caractère patrimonial d'un bâtiment agricole et d'éviter les erreurs. On s'assure ainsi de pouvoir revenir en arrière si les interventions sont plus tard jugées incompatibles avec la valeur historique du bâtiment.

La fermeture de la grande porte de cette grange-étable avec de la tôle est une intervention réversible. Changer les portes et les fenêtres, remplacer les revêtements des murs et de la toiture, réaliser des travaux de peinture et des réparations mineures sont d'autres interventions réversibles.

En revanche, l'ajout d'un garage à droite est une intervention irréversible. Surhausser un étage, modifier la pente ou la forme du toit, déplacer une ouverture ainsi que supprimer un garnaud sont également des modifications irréversibles, car elles demandent des travaux majeurs et complexes pour revenir à l'état antérieur.

PRINCIPE 6

INTERVENIR EN PROTÉGEANT L'ENVIRONNEMENT

Les Charlevoisiens ont à cœur la conservation de leur environnement naturel, qui est leur plus grande richesse. Les activités agricoles doivent donc être pratiquées selon une approche de développement durable afin de protéger l'environnement et d'assurer l'avenir des prochaines générations. Ainsi, lorsque vient le temps de transformer des bâtiments patrimoniaux, d'aménager des terrains ou de construire de nouveaux bâtiments, il convient d'intervenir avec doigté et intelligence, dans le respect du patrimoine bâti et naturel existant.

Voici quelques façons pour réduire son empreinte écologique :

- valoriser l'entretien, car les bâtiments bien entretenus nécessitent moins de travaux de remplacement;
- utiliser des matériaux sains, naturels et locaux (pierre des champs et bois provenant des forêts de Charlevoix) plutôt que des produits industrialisés ou synthétiques fabriqués à l'extérieur de la région;
- recycler les matériaux de construction provenant d'une maison en rénovation ou d'un bâtiment agricole démantelé pour limiter les rebuts.

RÉALISATION : MRC de Charlevoix et CLD de la MRC de Charlevoix-Est.
FINANCEMENT : Entente spécifique sur la mise en valeur et la préservation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est
Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix
Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix-Est